

912. — 18 DÉCEMBRE 1838. — *Loi qui ouvre un nouveau crédit au budget de la guerre pour 1838.* (Bull. offic., n. c.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété, et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert un nouveau crédit de la somme de un million trente-huit mille francs, au budget de la guerre, exercice 1838, à imputer ainsi qu'il suit :

CHAPITRE II.

SECTION II. — Solde des troupes.

Art. 2. Solde de la cavalerie, 54,000

SECTION III. — Masse des corps.

Art. 1^{er}. Masse de pain, 534,000

Art. 8. Frais de route et de séjour, 30,000

Art. 9. Transports généraux, 60,000

Art. 15. Remonte, 300,000

CHAPITRE III.

Service de santé.

Art. 2. Pharmacie centrale, 60,000

Total, fr. 1,038,000

Art. 2. Il est annulé une somme de quarante-deux mille francs à l'article 15 de la section 3 du chapitre II du budget de la guerre pour l'exercice 1838.

Mandons et ordonnons, etc.

913. — 21 DÉCEMBRE 1838. — *Loi qui ouvre un crédit supplémentaire au ministère des Affaires étrangères, sur l'exercice de 1838.* (Bull. offic., n. c.) (2).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article unique. Il est ouvert au ministère des Affaires étrangères un crédit supplémentaire de

(1) Présentée par le ministre de la guerre le 26 novembre. — *Monit.* des 27 et 28. — Rapport par M. Desmaizères, le 30 novembre. — *Monit.* des 1^{er} et 2 décembre.

Rapport au sénat par M. le comte D'Hane, le 15 décembre. — *Monit.* du 16. — Discussion le 15 décembre. — Adoption par 32 voix. — *Monit.* du 18.

(2) Présentée à la chambre des représentants, le 21 novembre. — *Monit.* du 22. — Rapport par M. Mast de Vries, le 4 décembre. — *Monit.* du 6. — Discussion le 5 décembre. — Adoption à l'unanimité des 78 membres présents. — *Monit.* du 6 décembre.

Rapport au sénat par M. de Rouillé, le 15 déc.

77,680 francs à répartir sur les chapitres suivants du budget de ce département pour l'exercice 1838, savoir :

Francs 12,680, au chapitre 1^{er}, art. 2. Matériel.

Francs 65,000, au chapitre VII, article unique.

Missions extraordinaires et dépenses imprévues.

Mandons et ordonnons, etc.

914. — 18 DÉCEMBRE 1838. — *État dressé par le Ministre de l'Intérieur et des Affaires Étrangères, en exécution de l'article 4 de la loi du 31 juillet et de l'arrêté royal du 7 août 1834, et indiquant le prix moyen du Froment et du Seigle pendant la deuxième semaine du mois de décembre 1838.* (Bull. offic., n. c.)

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	Quant. vend.	Prix moyen. Fr. c.	Quant. vend.	Prix moyen. Fr. c.
Arlon,	350	20 41	19	12 39
Anvers,	112	26 00	200	14 39
Bruges,	526	25 50	376	14 63
Bruxelles,	2,700	25 04	360	15 32
Gand,	750	25 04	468	14 44
Hasselt,	308	23 90	1,260	16 00
Liège,	100	22 84	100	16 60
Louvain,	6,750	25 65	1,049	15 41
Namur,	378	23 96	200	14 83
Mons,	1,085	24 66	580	13 44
Totaux. . . .	13,059		4,612	
Prix moyen.	25 14	15 09

Nota. D'après la loi du 31 juillet 1834, le froment et le seigle restent libres de tout droit à l'entrée et le froment est prohibé à la sortie.

915. — 21 DÉCEMBRE 1838. — *Loi de budget des voies et moyens de l'exercice 1839.* (Bull. offic., n. c.) (3).

Léopold, etc. Nous avons, de commun ac-

— *Monit.* du 16. — Discussion de 17 décembre. — Adoption à l'unanimité des 30 membres présents. — *Monit.* du 18.

(3) Présentée par le ministre des finances, le 15 novembre 1837. — *Monit.* des 16, 18, 21 et 29 novembre et 2 décembre. — Rapport par M. Demonceau, le 3 décembre. — *Monit.* des 4, 5, 6 et 7. — Discussion les 5, 6 et 7 déc. — *Monit.* des 6, 7, 9. — Adoption par 66 membres, 3 s'abstiennent.

Rapport au sénat par M. le comte de Quarré, le 18 décembre. — *Monit.* du 19. — Discussion le 20. — Adoption par 29 membres, 2 s'abstiennent — *Monit.* du 22.

cord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1838, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, continueront à être recouvrés, pendant l'année 1839, d'après les lois et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Toutefois, à titre de subvention extraordinaire, les centimes additionnels aux droits de douane, de transit et de tonnage, sont portés de treize à quinze ;

Ceux aux droits d'accise sur le sel, les vins étrangers, les bières, vinaigres et sucres, sont portés de vingt-six à trente ;

Ceux aux droits de timbre, d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et de successions, sont également portés de vingt-six à trente.

Il sera perçu dix centimes additionnels à l'accise sur la fabrication des eaux-de-vie indigènes ; il sera, en outre, prélevé dix centimes supplémentaires sur le principal et les additionnels au profit de l'État et du fonds de non-valeurs, des

impôts foncier, personnel et des patentes, ainsi que de la redevance des mines.

La disposition de l'article 15 de la loi du 29 décembre 1835 (*Bulletin officiel*, n^o 859) est renouvelée pour l'exercice 1839, à l'égard des provinces qui n'ont pas contracté d'abonnement pour le service administratif de la poste rurale.

Art. 2. D'après les dispositions qui précèdent, le budget des recettes de l'État, pour l'exercice de 1839, est évalué à la somme de cent quatre millions quatre-vingt-quinze mille cinq cent trente et un francs ; et les recettes pour ordre, à celle de deux cent quarante-quatre mille francs, le tout conformément au tableau ci-annexé.

Art. 3. Pour faciliter le service du trésor, pendant le même exercice, le gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'État, renouveler et maintenir en circulation, jusqu'à concurrence de la somme de douze millions, les bons du trésor dont la création a été autorisée par la loi du 16 février 1833, n^o 157.

Art. 4. La présente loi sera exécutoire le 1^{er} janvier 1839.

Mandons et ordonnons, etc.

TABLEAU

DU BUDGET GÉNÉRAL DES VOIES ET MOYENS DE L'EXERCICE 1839.

		IMPOTS.		
Contributions directes, cadastre, douanes et accises, etc.	Foncier,	Principal,	15,879,527	20,087,348
		5 centimes additionnels ordinaires dont 2 pour non-valeurs,	793,967	
		10 centimes additionnels extraordinaires,	1,587,932	
		10 — — supplémentaires	1,826,122	
	Personnel,	sur le tout,	7,636,364	9,240,000
		Principal,	763,636	
		10 centimes additionnels extraordinaires, supplémentaires	840,000	
	Patentes,	sur le tout,	2,600,000	3,146,000
		Principal,	260,000	
		10 centimes additionnels extraordinaires, supplémentaires	286,000	
	Redevances sur les mines,	sur le tout,	126,000	160,083
		Principal,	12,600	
10 centimes ordinaires pour non-valeurs,		6,930		
5 centimes sur les deux sommes précédentes pour frais de perception,		14,553		
Douanes,	10 cent. additionn. supplém. sur le tout,	8,955,500	9,973,000	
	Droits d'entrée (15 cent. addit.),	610,500		
	— de sortie (idem),	66,000		
	— de transit (idem),	305,000		
Droits de consommation sur les boissons distillées,	— de tonnage (idem),	35,000	1,000,000	
	Timbre,	1,000,000		
				A reporter, 43,605,431

Report, 43,605,431

Contributions directes, cadastre, douanes et accises, etc.	Accises,	Sel, (30 cent. add.),	4,022,000	20,000,000
		Vins étrangers (Id.),	2,475,000	
		Eaux-de-vie étrangères (sans add.),	274,000	
		Id. indigènes (10 cent. add.),	5,300,000	
		Bières et vinaigres (30 cent. add.),	7,387,000	
	Garantie, Recettes diverses,	Sucres, (Id.),	1,031,000	160,000
		Timbres sur les quittances, Idem sur les permis de circulation,	1,491,000	
		Droit de marque des matières d'or et d'arg.,	20,000	
		Droits d'entrepôt,	20,000	
		Recettes extraordinaires et accidentelles,	9,000	
Enregistrement, domaines et forêts.	Droits additionnels et amendes y relatives.	Timbre,	2,150,000	20,629,000
		Enregistrement,	9,080,000	
		Greffe,	200,000	
		Hypothèques,	825,000	
		Successions.	3,475,000	
	Recettes diverses.	50 centimes additionnels,	4,719,000	500,000
		Amendes,	180,000	
		Passes-ports et ports d'armes, Indemnité payée par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement,	220,000	
		Amendes en matières de simple police, civile, correctionnelle, etc.	100,000	
			180,000	
Trésor public.	Produits des examens pour l'obtention des grades académiques,	65,000	90,500	
	Produits des brevets d'invention,	25,000		
	Produits des diplômes des artistes vétérinaires,	2,500		

PÉAGES.

Enregistrement, domaines et forêts.	Domaines,	Produits des canaux appartenant au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation;	550,000	3,690,000
		Produits de la Sambre canalisée,	400,000	
		Produits des droits de bacs et passages d'eau,	120,000	
		Produits des barrières sur les routes des 1 ^{re} et 2 ^e classes,	2,500,000	
		Produits de l'entrepôt d'Anvers,	120,000	
		Taxe des lettres et affranchissement,	2,520,000	
		Port des journaux,	70,000	
		Droits de 5 p. c. sur les articles d'argent,	35,000	
		Remboursement d'offices étrangers,	25,000	
		Service rural,	150,000	
Travaux publ.	Postes.			2,800,000

CAPITAUX ET REVENUS.

Enregistrement, domaines et forêts.	Chemin de fer.	Voyageurs,	3,940,000	4,790,000
		Marchandises,	850,000	
		Rachat et transfert de rentes,	100,000	
		Capitaux du fonds de l'industrie,	650,000	
		Capitaux de créances ordinaires et d'avances faites pour bâtiments d'écoles,	75,000	
		Prix de ventes d'objets mobiliers; transactions en matière domaniale, dommages-intér; succession en déshérence; épaves,	215,000	
		Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire, ensuite de la loi du 28 décembre 1835 (Bulletin officiel, n ^o 858).	2,000,000	
		Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations, vente d'herbes, extraction de terre et de sable,	550,000	
		Fermage de biens-fonds et bâtiments; de chasse et de pêche; arrérages de rentes; revenus des domaines du département de la guerre,	325,000	
		Produits des bouillères domaniales de Kerkraede,	270,000	
Enregistrement, domaines et forêts.	Travaux publ.	Intérêts des créances du fonds de l'industrie, de créances ordinaires et d'avances faites pour bâtiments d'écoles,	175,000	4,365,000
		Restitutions, et dommages-intérêts en matière forestière,	4,000	
		Restitutions volontaires,	1,000	

A reporter, 100,658,951.

		Report, 100,658,931		
Trésor public.	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets), Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier général, sans préjudice aux droits envers le même caissier dont il est fait réserve expresse, Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations, Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Bulletin officiel</i> , Produits des haras; — des établissements modèles pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture,	30,000	} 1,00,1000	
		600,000		
		220,000		
		53,000		
		15,000		
		6,000		
		77,000		
REMBOURSEMENTS.				
Contributions directes, etc.	Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.,	1,000	} 61,000	
	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux,	60,000		
	Recouvrement des reliquats de comptes arrêtés par la cour des comptes,	60,000		
Enregistrem., domaines et forêts.	Avances faites par le Ministère des Finances.	2 p. c. sur les paiements faits pour le compte de saisies réelles,	3,500	} 425,000
		Frais de poursuites et d'instances, frais de justice en matière forestière,	17,000	
		Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs des bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois.	167,000	
		Frais de perception faites pour le compte de tiers,	28,000	
		Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.,	130,000	
Trésor public.	Avances faites par le Ministère de la Justice. Avances faites par le Ministère des Trav. publ. Recouvrement d'avances faites par le ministère de la justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières, Recouvrement d'une partie des avances faites par le département de la guerre aux corps de l'armée pour masse d'habillement et d'entretien, Recouvrement d'une partie des avances faites aux régences par le département de la guerre pour construction d'écuries destinées à la cavalerie, Recouvrement d'avances faites à des provinces et à des communes, et autres recettes diverses, Pensions à payer par les élèves de l'école militaire. Versement des sommes allouées aux budgets des communes et des provinces pour le transport des dépêches,	Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants; d'entretien et de remplacement de mineurs, d'enfants trouvés, etc.,	18,000	} 1,949,600
		Frais de justice devant le conseil de discipline de la garde civique,	1,500	
		1,350,000		
		300,000		
		40,000		
		150,000		
		49,600		
60,000				
		Total, fr. 104,095,531		

RECETTES POUR ORDRE.

Produit des amendes saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions,	fr. 120,000
Cautionnem. versés par les comptables de l'Etat,	80,000
— versés antérieurement à la révolution, et dont les fonds sont en Hollande, (<i>Mémoire</i>),	" "
Expertise de la contribution personnelle,	30,000
Produits d'ouverture des entrepôts,	14,000

FONDS DE DÉPÔTS.

	fr. 244,000
Consignations,	fr. 50,000

Par le roi :

Le ministre des finances,
E. D'HAERT.

Vu pour être annexé à la loi
du 21 décembre 1838.

LÉOPOLD.